

REGLEMENT PARTICULIER FOOLZMANIA ENDURANCE BAROUDEUR QUAD TROPHY 20/21 Juillet 2013 - Domaine de Foolz (10)



Article 1 :

L'association sportive du Domaine de Foolz affiliée FFM sous le N° 2523 et Compequad organisent la troisième manche du Baroudeur Quad Trophy qui est un Trophée d'endurance Quad Utility et baroudeur 4x4 et 4x2. (Quad Variateur)

Ces épreuves se disputent par équipe de 1 ou 2 pilotes et 1 ou 2 quads d'une cylindrée minimum de 250cm³ et 1000 cm³ maximum. Elles sont organisées conformément aux prescriptions du règlement national de la F.F.M aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur d'environ 3.3 km, y compris la zone des stands. La largeur de la piste sera de 6 à 12 mètres de large. L'épreuve est déclarée à la F.F.M en catégorie nationale.

L'endurance Baroudeur Quad est une épreuve sur invitation.

Les droits d'engagement sont fixés à 130 euros pour les duos et 110 euros pour les solos.

Les chèques devront être libellés au nom de l'Association Sportive du Domaine de Foolz.

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation.

Les engagements seront limités à 80 équipes.

Ils devront être expédiés à l'adresse suivante : **Association sportive du Domaine de Foolz
10110 Bourguignons**

Chaque pilote doit être en possession d'une licence F.F.M, **NCA/NCB**. Les licences une épreuve sont autorisées au prix de 59 Euros Les licences à la journée devront être téléchargées sur internet et présentées lors des vérifications administratives.

Aucune licence internet ne sera remplie sur place.

Les pilotes qui ne rempliront pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Article 2 : Horaires

- Vendredi 19 juillet : 14 h 00 à 20 h 00: Contrôles administratifs
- Samedi 20 juillet : 9 h 00 à 9 h 30 : Essais 4 x 4 & 4 x 2
13 h 00 à 14 h 30: 1ere manche quad loisirs
- Dimanche 21 juillet : 10 h 00 à 11h 30: 2eme manche quad loisirs

Article 3

L'épreuve d'endurance de Quads se courra soit un pilote un Quad ou par équipe de 2 pilotes et 1 ou 2 quads portant le même numéro de course.

Le parcours : il sera d'environ 3.3km constitué d'une partie piste et une partie sous-bois trialisante.

Article 4 Transpondeur

Un seul transpondeur par équipe sera remis contre un chèque de 200 €, lors de tous changements de pilote il devra être obligatoirement procédé au changement de transpondeur. Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra impérativement rentrer au stand sous les ordres de la direction de course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 2 minutes. En cas de panne sur la piste le pilote devra remmener à pied le transpondeur à son coéquipier qui seulement pourra repartir, toute équipe qui ne respectera pas ce point de règlement sera exclue sur le champ.

Article 5 Changement de pilote : Tous changements de pilote ne devra que s'effectuer dans les stands

Article 6 Les Quads : Ils devront porter impérativement 2 plaques une à l'arrière et une à l'avant,
Avec fond blanc numéro noir.

La plaque arrière devra être installée sur la boucle arrière dans le sens de la largeur.

Le montage devra être souple. Les dimensions des plaques devront être 28 cm de long et 23 cm de haut.

Ils devront être équipés de nerf-bar qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière. Tous quads devront être équipés d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote.

Contrôle sonore : Conformément aux normes F.I.M il sera limité à 102 décibels. Tous Quads dépassant cette limite ne se verra pas autorisé à prendre le départ. Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

Article 7 Les catégories : un classement scratch sera établi. Et un classement par catégorie comme ci-dessous :

- **Solo et duo**
- **Vétéran**
- **Catégorie féminine** : Réservé aux équipages entièrement féminins.

Article 8 : Essais chronométrés

Une série d'essais de 30 minutes sera lancée, les 10 premières minutes seront libres, ensuite toute la fin de la séance (soit 20 minutes) sera chronométrée.

Et les temps réalisés donneront l'ordre de la grille de départ.

Article 9. Départ : Les positions sur la grille pour la 1^{ère} manche seront définies par l'ordre des essais chronos.

Ensuite pour la deuxième manche les pilotes partiront dans l'ordre du classement d'arrivée de la première manche.

Toutes interventions quelqu'un soit la nature ne sera tolérées sur la grille de départ.

Seuls les pilotes en dossard, la direction de course, la presse auront accès sur la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes.

Le départ sera donné style Le Mans, les pilotes seront face à leur Quad un genou à terre coupe circuit à la main au signal du directeur de course les pilotes rejoindront leur Quad brancheront le coupe circuit et mettront leur Quad en route seul.

Le démarrage à la poussette sera autorisé 1 minute après le départ et sur ordre du directeur de Course, le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier.

Article 10. Ravitaillement :

Toutes interventions Quad et pilote se feront impérativement dans les stands attribués par l'organisation.

Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé. Les ravitaillements se feront moteur arrêté. Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

Article 11. Arrivées : L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage. Au drapeau à damiers

Tous les pilotes devront ralentir, il est interdit de doubler.

1 tour avant l'arrivée la sortie des stands sera fermée.

Article 12. Stands :

Un extincteur de 9 kg sera obligatoire dans chaque stand, modèle agréé pour les feux hydrocarbure visible devant chaque stand. Seront admis dans les stands, les pilotes, 2 mécaniciens, un panneauteur, responsable d'équipe et 2 accompagnateurs. Les macarons d'accès seront remis lors des contrôles administratifs, ainsi que 2 vignettes véhicules, l'une pour l'accès au stand, et l'autre pour le pré parc.

L'entrée des stands sera fermée un tour avant l'arrivée de la manche.

Article 13. Réparations : Les Quads devront tous être présentés au contrôle technique, où un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Aucune réparation ne sera autorisée en dehors des stands. Toute réparation en dehors des stands, sauf bougie et chaîne et uniquement par le pilote, entraînera une pénalité.

En cas de panne le pilote pourra remmener son Quad en le poussant, ou remmener à pied le dossard à son équipier qui lui pourra repartir.

Toutes soudures ou meulages sont interdits dans les stands, un endroit spécifique sera mis à disposition (matériel non fourni).

Article 14. Classements : Le classement scratch sera établi à l'issue de la dernière manche par cumul des tours obtenus lors des 2 manches.

C'est l'équipe qui aura parcouru le plus grand nombre de tours au total des 2 manches qui sera déclarée gagnante de l'endurance.

En cas d'égalité, l'équipe qui aura obtenu le meilleur classement sur la dernière manche sera déclarée vainqueur.

Tout pilote qui passera la ligne d'arrivée 20 minutes après le drapeau à damiers verra son dernier tour non compté.

La course sera achevée à l'abaissement du drapeau sur l'équipage classé 1^{er} à l'issue du temps réglementaire écoulé.

Le directeur de course pourra moduler le temps de course pour raison de sécurité.

Un classement par point sera établi en fonction de la place obtenue.
Voir tableau ci-dessous.

A l'issue des 6 épreuves le pilote qui aura obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du baroudeur Quad Trophy. Classement cumulé scratch et par catégorie.

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
50	45	43	40	38	36	34	32	30	28
11ème	12ème	13^{ème}	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
26	24	22	20	18	16	14	13	12	11
21ème	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article15. Sanctions : Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif.

Machine non conforme au contrôle technique	départ refusé
Casque ou équipement non conforme	départ refusé
Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2 db)	10 minutes
Usage d'une machine non vérifiée au technique	disqualification
Fumer dans les stands	disqualification
Véhicules non autorisés dans les stands	30 minutes
Non utilisation du tapis environnemental	1ère infraction : rappel 2ème infraction : 30 minutes
Vitesse excessive dans les stands	1ère infraction : 30 minutes 2ème infraction : disqualification
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands	disqualification
Non respect du balisage de la piste ou des stands	disqualification
Circuler sans casque (piste, emprise de la manifestation)	disqualification
Ravitailer moteur en marche ou pilote sur la machine	disqualification
Réparation sur la piste contraire au règlement	disqualification
Remorquage sur le circuit	disqualification

Article16. Réclamations : Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du code sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivants. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75 euros remboursable si la réclamation est fondée.

Réclamation qui devra être remise au directeur de course par écrit.

En cas de démontage une caution de 100 euros pour moteur 2 temps et 250 euros pour moteur 4 temps devra être déposée en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause.

Attention toutes les réclamations ou contestations devront être faites au directeur de course qui lui seul sera apte à prendre les directives nécessaires et non l'organisation.

Article 17 Assurance : Cet évènement est assuré selon les garanties prévues par les articles du code du sport R.331-18 à R.331-44.

Article 18. Application du règlement : Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury conformément au règlement F.F.M. En s'inscrivant les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la direction de course et ne reconnaissent comme seule Juridiction sportive le code sportif F.F.M.

Article 19. L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause.

Article 20. Récompenses :

1^{er} au 5ème scratch: coupes

3 premiers de chaque catégorie

Article 21. Officiels :

Directeur de course :

Commissaire sportif :